

16 décembre 2016

RELEVÉ DES DECISIONS

Le vendredi 16 décembre 2016, à 9h47, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 2 décembre 2016 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président, M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Catherine PAINEAU, Conseillère départementale, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, M. Patrick DESMAZIÈRES, Conseiller départemental, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, M. Samuel CHEVALLIER, Conseiller départemental, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, M. Claude PETIT-LASSAY, Conseiller départemental, Mme Martine CRNKOVIC, Conseillère départementale, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, M. Jean-Michel BATAILLER, Conseiller départemental, Mme Isabelle LEMEUNIER, Conseillère départementale, Mme Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Conseillère départementale, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale.

Excusés : M. François BOUSSARD, M. Emmanuel FRANCO.

Absents :

Procurations: M. Gilles LEPROUST donne pouvoir à Mme Elen DEBOST.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

COMMISSION INSERTION ET LOGEMENT

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :
M. Samuel CHEVALLIER

1 **Renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2017-2022**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Insertion et Logement et de la Commission Finances, Ressources, Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la convention de délégation de compétence des aides à la pierre avec l'Etat pour la période 2017-2022,

DELEGUE à la Commission permanente l'examen et l'approbation de la nouvelle convention définissant les modalités d'attribution des aides, tant sur le parc public que sur le parc privé.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNETÉ

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :
M. Régis VALLIENNE

2 **Approbation du contrat de partenariat, des accords tripartites et des actes d'acceptation et autorisation de signature de ces contrats et de ces actes - Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, du Maroc au Mans et de Noyen-sur-Sarthe**

Le Conseil Départemental,
Vu le rapport de son Président,
Vu la délibération du 26 juin 2015 approuvant le principe du recours au contrat de partenariat,

Vu le projet de contrat de partenariat et ses annexes portant sur le financement, la conception, la démolition, la reconstruction, le gros entretien renouvellement (GER), l'entretien, la maintenance et certaines prestations de service de quatre collèges, en ce compris les équipements qui y sont attachés et les installations et aménagements qu'ils imposent, situés à Arnage, Coulaines, Le Mans et Noyen-sur-Sarthe à conclure avec le partenaire (à savoir la société dédiée à l'exécution du contrat de partenariat, la société MAINE Collèges 72 constituée par le groupement BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST, BOUYGUES E&S FM FRANCE, BEE INVEST 16),

Vu le projet d'accord tripartite à conclure entre le Département, le partenaire (à savoir la société dédiée à l'exécution du contrat de partenariat, la société MAINE Collèges 72, constituée par le groupement BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST, BOUYGUES E&S FM FRANCE, BEE INVEST 16) et la

Société Générale, agissant en qualité d'agent des créanciers financiers commerciaux (tels que définis dans le projet d'accord tripartite),

Vu le projet d'accord tripartite à conclure entre le Département, le partenaire (à savoir la société dédiée à l'exécution du contrat de partenariat, la société MAINE Collèges 72 constituée par le groupement BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST, BOUYGUES E&S FM FRANCE, BEE INVEST 16) et la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant par l'intermédiaire de la Direction des Fonds d'Epargne,

Vu les projets d'actes d'acceptation de cession de créances professionnelles, à conclure par le Département conformément aux dispositions des articles L.313-29-1 et L.313-29-2 du code monétaire et financier, au bénéfice de la Société Générale, agissant en qualité d'agent des créanciers financiers commerciaux,

Vu les projets d'actes d'acceptation de cession de créances professionnelles, à conclure par le Département conformément aux dispositions des articles L.313-29-1 et L.313-29-2 du code monétaire et financier, au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant par l'intermédiaire de la Direction des Fonds d'Epargne,

Sur les avis de la Commission Réussite Educative et Citoyenneté et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat de partenariat pour le financement, la conception, la démolition, la reconstruction, le gros entretien renouvellement (GER), l'entretien, la maintenance et certaines prestations de services de quatre collèges, en ce compris les équipements qui y sont attachés et les installations et aménagements qu'ils imposent, situés à Arnage, Coulaines, Le Mans et Noyen-sur-Sarthe ;

AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer, avec la société de projet MAINE Collèges 72, constituée par le groupement dont la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest est le mandataire, ce contrat de partenariat et ses différentes annexes, dont le projet est annexé à la présente délibération, et prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution dudit contrat et desdites annexes ;

APPROUVE l'accord tripartite et ses annexes, dont le projet est annexé à la présente délibération, à conclure avec la société de projet MAINE Collèges 72, constituée par le groupement dont la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest est mandataire, et avec la Société Générale ;

AUTORISE le Président à signer l'accord tripartite et ses annexes avec la société de projet MAINE Collèges 72, constituée par le groupement dont la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest est mandataire et la Société Générale, et à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à leur exécution ;

APPROUVE l'accord tripartite et ses annexes, dont le projet est annexé à la présente délibération, à conclure avec la société de projet MAINE Collèges 72, constituée par le groupement dont la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest est mandataire et avec la Caisse des Dépôts et Consignations agissant par l'intermédiaire de la Direction des Fonds d'Epargne ;

AUTORISE le Président à signer l'accord tripartite et ses annexes avec la société de projet MAINE Collèges 72, constituée par le groupement dont la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest est mandataire, et la Caisse des Dépôts et Consignations agissant par l'intermédiaire de la Direction des Fonds d'Épargne, et à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à leur exécution ;

APPROUVE les actes d'acceptation de cession de créances professionnelles et leurs annexes au bénéfice de la Société Générale agissant en qualité d'agent des créanciers financiers commerciaux, ainsi que les actes d'acceptation de cession de créances professionnelles et leurs annexes au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations agissant par l'intermédiaire de la Direction des Fonds d'Épargne ;

AUTORISE le Président à signer les actes d'acceptation de cession de créances professionnelles et leurs annexes, dont les modèles de projets sont annexés à la présente délibération, et à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à leur exécution ;

INSCRIT, conformément au tableau joint en annexe, les autorisations de programme et d'engagement suivantes :

- ✓ une autorisation de programme d'un montant de 90 500 000 € pour les frais d'investissement (rémunération R1 « simplifiée » remboursement du capital et gros entretien renouvellement),
- ✓ une autorisation d'engagement d'un montant de 28 900 000 € pour les frais financiers et les différents impôts et taxes,
- ✓ une autorisation d'engagement d'un montant de 20 100 000 € pour les frais d'exploitation (maintenance courante, services et gestion) ;

ACTE du versement début 2017 de la prime prévue à l'article 11 du règlement de consultation aux candidats non retenus, pour un montant de 360 000 € TTC par candidat ;

DECIDE de réduire ainsi les crédits 2016 du budget du Département :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20

- 888 000 €

Adopté par le Conseil Départemental, avec 31 votes pour, 10 contre et 1 abstention.

3 Approbation de l'accord indemnitaire et de l'acte d'acceptation et autorisation de signature de cet accord et de cet acte- Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, du Maroc au Mans et de Noyen-sur-Sarthe

Le Conseil Départemental,

Vu le rapport de son Président,

Vu la délibération du 26 juin 2015 approuvant le principe du recours au contrat de partenariat portant sur le financement (total ou partiel), la conception, les travaux, la maintenance et une partie de l'exploitation et des services des collèges Henri Lefeuve à Arnage, Jean Cocteau à Coulaines, Maroc-Huchepie au Mans et Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe,

Vu la délibération de ce jour autorisant la signature du contrat de partenariat pour le financement, la conception, la démolition, la reconstruction, le gros entretien renouvellement (GER), l'entretien, la maintenance et certaines prestations de services de quatre collèges, en ce compris les équipements qui y sont attachés et les installations et aménagements qu'ils imposent, situés à Arnage, Coulaines, Le Mans et Noyen-sur-Sarthe avec la société constituée par le groupement dont la société BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST est le mandataire,

Vu le projet d'accord indemnitaire à conclure entre le Département, la société dédiée à l'exécution du contrat de partenariat, la société MAINE Collèges 72, constituée par le groupement BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST, BOUYGUES E&S FM FRANCE, BEE INVEST 16, la Société Générale agissant en qualité d'agent des créanciers financiers commerciaux (tels que définis dans le projet d'accord indemnitaire) et la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant par l'intermédiaire de la Direction des Fonds d'Épargne,

Vu le projet d'acte d'acceptation de cession de créances professionnelles à conclure, conformément à l'article L.313-29 du code monétaire et financier, par le Département en application de l'accord indemnitaire au bénéfice de la Société Générale agissant en qualité d'agent des créanciers financiers commerciaux,

Considérant qu'il convient d'organiser la poursuite de l'exécution du contrat de partenariat dans l'hypothèse d'un recours contre le contrat, les accords tripartites, les actes d'acceptation de cession de créances et/ou leurs actes détachables,

Considérant qu'il est de l'intérêt du Département de recourir à cet accord indemnitaire et à cet acte d'acceptation pour garantir, dans les conditions prévues par cet accord, la continuité de la réalisation de ces quatre collèges,

Sur les avis de la Commission Réussite Educative et Citoyenneté et de la Commission des Finances, Ressources et Administration générale ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'accord indemnitaire et ses annexes, dont le projet est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'accord indemnitaire et ses annexes ;

APPROUVE l'acte d'acceptation accord indemnitaire et ses annexes, dont le projet est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte d'acceptation accord indemnitaire et ses annexes ;

AUTORISE le Président du Conseil départemental, ou son représentant dûment habilité à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 31 votes pour, 10 contre et 1 abstention.

4 Subvention ANRU au titre de la création d'un internat de la réussite au sein du collège Henri Lefevre d'Arnage

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Vu la délibération du 26 juin 2015 approuvant le principe du recours au contrat de partenariat pour la reconstruction de 4 collèges et autorisant le Président à solliciter toute subvention en rapport avec le projet,

Vu le projet de convention et ses annexes à conclure entre le Département, la Préfecture de Région Pays de la Loire, le Rectorat de Nantes et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),

Sur les avis de la Commission Réussite Educative et Citoyenneté et de la Commission des Finances, Ressources et Administration générale;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention pluriannuelle relative à la création d'un internat de la réussite au sein du collège Henri Lefevre d'Arnage

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :
M. Frédéric BEAUCHEF

5 Actualisation du schéma routier départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Vu la présentation du document d'actualisation du schéma routier départemental, Devant la Commission des Infrastructures Routières du 17 octobre 2016,

Vu l'avis de la Commission des Infrastructures Routières,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'actualisation du schéma routier départemental ci-annexé.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour et 2 abstentions.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :
M. François BOUSSARD

6 Rapport sur les actions du Département en matière de développement durable pour l'année 2015

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel sur les actions en matière de développement durable pour l'année 2015

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :
M. Fabien LORNE

7 Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2016

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°2 pour l'exercice 2016.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2016 de la manière suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : - **888 000 €**

Recettes : - **888 000 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses : **0 €**

Recettes : **0 €**

PRECISE que le budget est voté par nature et par chapitre.

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre 20 : - 888 000 €

Recettes

Chapitre 016 : - 888 000 €

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour, 16 contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Le Mener', written in a cursive style.

Dominique LE MENER

Affiché le : 20/12/2016

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.